

Révision des surprimes pour raisons médicales

Assurance vie et assurance maladies graves



Les présentes lignes directrices expliquent la marche à suivre pour demander la révision d'une surprime pour raisons médicales qui s'applique à une police d'assurance vie ou d'assurance maladies graves.

Les sujets suivants sont traités dans le présent document :

- [Principe général de sélection des risques](#)
- [Exigences](#)
- [Soumission de la documentation à la Standard Life](#)
- [Confirmation des modifications](#)

Principe général de sélection des risques

- Une réduction ou une annulation de la surprime pour raisons médicales peut être accordée si les hypothèses de mortalité ne se sont pas détériorées comparativement à celles déterminées à l'établissement de la police.
- La détérioration de l'assurabilité peut découler de tout facteur de risque, y compris les voyages, la conduite automobile, les passe-temps et les troubles médicaux.

Exigences

- Remplissez le formulaire [Déclaration d'assurabilité](#) (formulaire F2761) pour chaque personne à assurer qui demande la révision d'une surprime imputée pour raisons médicales en vertu d'une police sur une seule tête ou sur plusieurs têtes.
- Pour de plus amples renseignements sur la façon de remplir ce formulaire, consultez la marche à suivre pour remplir une [Déclaration d'assurabilité](#).
- **Police d'assurance vie sur deux têtes**
 - ▶ Les deux personnes assurées doivent remplir le formulaire Déclaration d'assurabilité, car la prime est fondée sur l'assurabilité des deux assurés.
 - ▶ Cette exigence s'applique même si l'une des deux personnes assurées ne demande pas la révision d'une surprime pour raisons médicales.

Soumission de la documentation à la Standard Life

- Veuillez soumettre la Déclaration d'assurabilité et toute preuve d'assurabilité additionnelle à la Standard Life dans les 30 jours suivant la date à laquelle ces documents ont été remplis, car les renseignements qu'ils contiennent sont considérés comme des preuves de nature médicale. S'ils ne sont pas soumis dans les 30 jours, des renseignements à jour peuvent être exigés.
- Pour les adresses postales et les adresses aux fins d'envoi par service de messagerie, voir :

[Soumission de la documentation](#)

Confirmation des modifications

- À la suite de l'approbation et du traitement de la modification, un avenant faisant état de la prime rajustée, par suite de la réduction ou de l'annulation de la surprime pour raisons médicales, est envoyé au titulaire de police.